



Communiqué de presse

L'Assemblée nationale et le Sénat trouvent un accord sur la proposition de loi visant à interdire les *puffs*

Paris, le 21 mars,

Ce jeudi 21 mars, la commission mixte paritaire sur ma proposition de loi visant à interdire les cigarettes électroniques à usage unique a été conclusive.

Je me réjouis de l'accord trouvé ce matin et salue le travail transpartisan effectué avec les autres co-rapporteurs de la CMP, le député Michel Lauzzana et le sénateur Khalifé Khalifé.

Déposée en novembre 2022, la proposition de loi a tout de suite été soutenue par des députés d'horizons politiques différents. Au total, 168 députés issus de 8 groupes politiques ont cosigné ce texte voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale puis au Sénat.

Avec un texte stabilisé, objet d'un consensus entre les deux chambres, il ne manque plus que l'aval de la Commission européenne pour que les *Puffs* soient enfin interdites en France.

Je remercie la ministre de la Santé Catherine Vautrin qui a annoncé saisir dès aujourd'hui la Commission européenne. Si les conclusions de la Commission sont similaires à celles transmises à la Belgique, l'interdiction pourrait être effective avant la fin de l'année 2024.